

7EVEN INVEST
Société par actions simplifiée au capital social de 1.500 euros
Siège social : 1 rue De Stockholm, 75008 Paris
920 214 624 R.C.S. PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le quinze octobre, à dix heures,

au 1 rue De Stockholm, 75008 Paris,

Les associés (les « **Associés** ») de la société 7EVEN INVEST, société par actions simplifiée au capital social de 1.500 euros, dont le siège social est situé 1 rue De Stockholm, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 920 214 624 R.C.S. PARIS (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (l'« **Assemblée** »).

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Khuram Nazir BUTT,
Titulaire de 500 actions en pleine propriété,
- Monsieur Noman BUTT,
Titulaire de 500 actions en pleine propriété,
- Monsieur Naveed BUTT,
Titulaire de 500 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Noman BUTT en sa qualité d'Associé Président.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

NB

KB

NB

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Constatation de la démission du Président)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise à la Société par Monsieur Noman BUTT, prend acte de la démission de Monsieur Noman BUTT de son mandat de Président de la Société et ce, avec effet à compter du 15 octobre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouveau Président de la Société)

L'Assemblée, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, Monsieur Naveed BUTT, demeurant 183 Avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers, à compter du 15 octobre 2025 et pour une durée illimitée.

Monsieur Naveed BUTT déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat de Président de la Société.

Monsieur Naveed BUTT disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

L'Assemblée décide que le Président de la Société ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat, sauf décision contraire ultérieure, et aura droit, en tout état de cause, au remboursement de ses frais et dépenses engagés dans le cadre de l'exécution de ses fonctions sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

L'Assemblée décide de supprimer des statuts le nom de l'ancien Président et de le remplacer par celui du nouveau Président.

NB

KB

NB

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

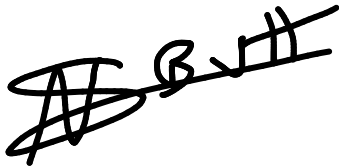
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Khuram Nazir BUTT
Associé



Monsieur Noman BUTT
Président Associé



Monsieur Naveed BUTT
Associé